

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 1^{er} février 2024

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 56-2023 de la Municipalité du 4 décembre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet routier d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley.

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'833'600.- TTC destiné à la construction

du tronçon 1 de l'avenue de Malley, avant déduction des participations estimées des tiers et des propriétaires fonciers, de la rémunération estimée sur la maîtrise d'ouvrage, de la subvention fédérale PALM estimée pour un montant de CHF 1'773'800.- TTC, ainsi que la participation estimée de la Ville de Prilly pour un montant de CHF 529'900.- TTC, soit un montant net à charge de la Ville de Renens estimé à CHF 529'900.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif N° 3820.5422.5010 - Projet routier d'aménagement du tronçon 1 – Av. Malley.

Cette dépense sera amortie en 40 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} janvier 2024) sur la comptabilité des communes.

-
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2023.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} février 2024

Le Président

Jeton Hoxha

La Secrétaire

Corinne Simon

